Tableau récapitulatif des modifications de décisions d'attributions de plans de chasse individuels

Chevreuil- Campagne 2025/2026

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Unité de gestion	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Nombre
440293 I 10	S05	MORNET 440293	ST-JEAN-DE-BOISEAU	-3
440293 I 11	S05	AUCOIN Nadege 440293	ST-JEAN-DE-BOISEAU	3
440379 I 08	S05	MORNET 440379	ST-JEAN-DE-BOISEAU	-5
440379 I 09	S05	AUCOIN Nadege 440379	ST-JEAN-DE-BOISEAU	5

Le Président,

Dany ROSE